Vol. XXII. Saint-Boniface, Manitoba, 23 Août 1893. N

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

AUX ETATS-UNIS

Le sort du cultivateur canadien au Canada fait le sujet des dissertations de M. Laurier et consorts.

L'homme le moins malade du monde peut le devenir si on le lui répète assez souvent. Il est dans la nature humaine de rêver toujours à une existence telle que tous les soucis en soient bannis. C'est en spéculant sur cette donnée que l'école libérale veut gagner les sympathies de la classe agricole du pays, et bien souvent les réformateurs de la nuance avancée ont affirmé que le chemin du paradis terrestre, pour nous, n'était autre que celui qui conduit aux Etats-Unis, l'annexion.

L'annexion, nous savons ce que cela signifie. C'est aller chercher ailleurs ce que nous possédons plus amplement ici et d'une manière plus assurée.

Tous les jours, des voix autorisées se font entendre pour nous mettre en garde contre ces fallacieuses promesses d'un sort meilleur à l'étranger. Entr'autres, nous pouvons citer une correspondance adressée ces jours derniers au *National*, de Lowell, par le Dr Joyal, de Salmon Falls, New-Hampshire. Le Dr Joyal a vécu d'abord au Canada, puis s'est établi aux Etats-Unis où il a passé plusieurs années. Personne plus que lui n'est à même de faire le parallèle entre la condition réciproque de nos compatriotes des Etats-Unis et de nos compatriotes du Canada.

Nous donnons la principale partie de sa correspondance:

Dire ce que je sais du bien-être et de la vie heureuse du cultivateur canadien, sur sa terre, relativement à l'existence que nous menons au foyer américain et aux biens que nous y trouvons: je n'ose, car je suis timide, et pour attaquer des idées fausses, prouver l'erreur et faire aimer la vérité, il faut être courageux, fort et puissant, si on ne veut pas être écrasé par les belles théories étiquetées de la fourberie politique de nos jours. Cependant, croyant que la vérité doit être bien accueillie, de n'importe quelle bouche et de n'importe quelle façon qu'elle est dite, je me permettrai les quelques remarques suivantes, à propos de ce que nous sommes aux Etats-Unis et de ce que nous serions si nous étions au Canada, notre patrie.

On a répété, bien des fois, que nous avions émigré parce que nous manquions de pain au Canada: Parce que le travail sur la terre était trop rude pour persister à en retirer notre existence: Parce que aussi nous nous adonnions au luxe et au vice de l'ivrognerie et encore parce que les chances de faire de l'argent et d'amasser du bien étaient bien meilleures aux Etats-Unis, dans le travail de la manufacture, qu'au travail de la terre au Canada. J'ai étudié de près toutes ces données, comme causes de notre exode. J'ai vécu avec notre peuple adonné au travail de la manufacture ici. J'ai visité bien des demeures et j'ai interrogé beaucoup de gens en vue de m'éclairer sur ces différentes prétendues causes données comme ayant fait l'émigration, et je suis loin de pouvoir y ajouter foi aujourd'hui.

Le préjugé répandu le plus dans le peuple canadien, tant du Canada qu'ici, c'est que nous sommes riches aux Etats-Unis. On a tant vanté, en tout et partout, le bien-être des Canadiens des Etats de l'Union Américaine qu'on semble être parvenu à faire une vérité de ce préjugé. Et on a tant déprécié le Canada, le travail sur la terre surtout, qu'on a pu convaincre le peuple d'avoir droit de se plaindre du sol de sa patrie et de la nourriture trop amère qu'il donne aux enfants des grands Canadiens d'autrefois. Funeste préjugé, qui a fait bien des victimes que celui-là. D'autant plus funeste, que les hommes qui aidèrent tant à le répandre sont, des hommes qui ont du prestige sur le peuple, tant par leurs noms que par les journaux dans lesquels ils écrivent.

Est-il vrai que nous sommes à l'aise, que nous avons acquis de la fortune aux Etats-Unis? Faudrait-il pour convaincre le public du contraire, produire, par exemple, les listes extrêmement longues des noms de ceux qui sont jugés insolvables dans les grandes villes manufacturières? Faudrait-il dire combien des nôtres ont recours à la charité publique chaque année? Faudrait-il dire combien ont des dettes partout, chez le propriétaire du loyer, chez le boulanger, chez le boucher, chez les marchands et chez le médecin? Non, n'allons pas si loin pour prouver que nous nous sommes appauvris en laissant notre pays pour venir enrichir les corporations manufacturières et le pays du Yankee. Laissons à ceux qui ont mission de diriger le peuple vers les villes américaines, le soin de s'enquérir de ces choses par eux-mêmes, afin qu'ils puissent montrer un peu de cœur et de patriotisme en dissipant leur ignorance, et en réparant la mauvaise impression que nous nous sommes faite de leur dévouement à la cause canadienne. Vous, qui avez la science académique pour accomplir sagement de grandes choses, pour servir avec fidélité un parti politique et mettre à jour les théories les plus abstraites pour vous faire une réputation d'écrivain et de savant interlocuteur sur les questions nationales, mettez, pour un moment, vos prétentions et votre amour-propre de côté et venez faire une visite de quelques mois, dans nos centres manufacturiers, non pas seulement pour voir les bannières de nos sociétés et dire bonjour aux fortunés de la place, comme tant ont fait dans le passé, mais pour vivre avec le peuple, le voir de près dans son intérieur, en mettant vos services professionnels soit de médecin, soit de commerçant, soit de prêtre à sa disposition.

Et alors seulement vous pourrez juger si nos Canadiens vivent mieux que ceux du Canada, et s'ils ont amassé la fortune que leurs frères ont acquise au travail du sol canadien. De plus, vous nous direz si le travail de la maufacture a été favorable à leur santé; car tous sont venus ici forts et vigoureux, malgré qu'on ait dit qu'ils laissaient leur patrie faute de pain. On dit que, de nos jours, il y a trop d'inconvénients pour pouvoir défricher et cultiver la terre: "Les maringouins sont trop mauvais," suivant un correspondant de journal, "pour aller au bois et faire la moisson." Je ne sais si ce monsieur voulait faire le fin, pour apporter des sous à sa caisse en disant cela. Dans tous les cas, il en a mérité autant que le singe du batelier pour ses grimaces pitoyable; donnons un sou.

Nos pères ne rencontrèrent-ils pas des inconvénients plus que nous, pour faire de la colonisation. Ils étaient cent fois plus pauvres que les cultivateurs d'aujourd'hui. Le commerce existait à peine et l'Anglais le contrôlait à sa volonté. Le gouvernement était tout à fait despotique et travaillait à faire disparaître des lois, ce que le traité de 1763 avait reconnu de leurs droits. Tout était contre eux, la richesse, le despotisme, la brutalité; laissèrent-ils pour cela leur terre? Et dans leur courage, désespérèrent-ils du succès de la lutte? Les réponses qu'ils firent aux propositions d'annexion des Américains de 1763 à 1838 ne disent-elles pas qu'ils ne désespérèrent jamais dans leurs combats? Maintenant, si nos ancêtres étaient sages en restant fidèles à leur pays et en nous conservant leurs terres; s'ils étaient courageux et persévérants en luttant sans cesse pour défendre leurs droits; s'il étaient enfin patriotes en accomplissant les faits glorieux qui donnent tant de prestige à leurs descendants pour continuer plus vigoureusement les luttes qu'ils ont faites; il faut convenir que nous sommes loin d'être dignes d'eux en faisant tout le contraire de ce que leurs exemples nous enseignent.

Mais, je reviens à mon sujet. J'ai dit que le cultivateur vit mieux que nos travaillants de la manufacture et qu'il amasse des richesses, tandis que ceux qui courent après la fortune, aux Etats-Unis, la perdent ou s'en éloignent à tout jamais. Pour faire un peu de lumière sur cette donnée, dont tout le monde devrait être convaincu, voici des faits. Je les prends dans une jeune paroisse de trente-cinq ans environ, mais qui n'a prêtre et église que depuis dix-huit ans. Saint-Cyrille de Wendover, comté de Drummond, a eu, en effet, ses premiers colons vers 1858. MM. Brassard, Janelle, Côté, Massé, Caron, Valois, Despeints, Croteau, Grondin, Rainville, Lambert, Plante, Gariépy, etc., furent les premiers qui firent des défrichements dans la paroisse. Après eux vinrent les Généreux, Joyal, Verriers, Gagnon, Duhamel, Poirier, Dionne, Cartier, Bergeron, Charpentier, Courtchênes et plusieurs autres qui ouvrirent des terres avant que l'église fut bâtie. Tous ces pionniers laissèrent les demeures paternelles pour se tailler des domaines dans la forêt à plusieurs lieues de leurs parents, car la plupart venait des comtés de Berthier, Richelieu et d'Yamaska. Les mouches les ont-elles mangés? Presque tous vivent encore et se portent bien. Leurs terres sont toutes en culture maintenant et l'abondance règne chez eux. Ils établissent leurs enfants pour la plupart beaucoup mieux qu'ils l'ont été eux-mêmes. Mais il y en a qui n'ont pas aussi bien réussi parmi eux, quels sont-ils? Je pourrais en nommer quelques-uns. Ce sont ceux qui ont fait la connaissance des Etats-Unis, ou qui n'ont pu empêcher leurs enfants de courir la fortune où elle ne se trouve pas, c'est-à-dire aux Etats-Unis encore. Maintenant, beaucoup d'autres colons sont venus joindre ces braves gens dans la suite, et j'ai remarqué encore que ceux qui arrivaient avec peu de chose, réussirent bien et s'acquirent des propriétés qui les font vivre à l'aise aujourd'hui. Mais encore parmi ceux-ci, les quelques-uns qui firent le voyage des Etats-Unis n'ont pas réussi, et sont revenus plus pauvres faire la vie de journalier esclave aux dépens du Yankee. Je pourrais en dire bien long dans ces citations, mais jetons maintenant un coup d'œil sur ceux qui, au lieu de s'occuper de colonisation et de se faire un lieu de liberté et de souveraine indépendance, sont venus des comtés de Berthier, de Richelieu et d'Yamaska, tenter fortune aux Etats-Unis. J'en rencontre souvent de ces gens. J'ai parlé avec plusieurs. J'ai vu la demeure et les biens de quelques-uns d'entre eux. Mais je n'ai pu voir l'ombre de richesse et de bien-être chez aucun encore. Ce que j'ai vu, et ce dont je me suis convaincu, c'est qu'un bon nombre n'ont plus la santé et la vigueur des vieux pionniers de Saint-Cyrille. Cependant, il doit y en avoir quelques-uns qui ont amassé du bien; car c'est le dire de tous ceux qui se sont occupés de calculer les économies faites par le peuple canadien qui vit ici, qu'il y a à peu près sept personnes sur cent qui ont un peu d'économies dues au travail des manufactures.

On a dit que le luxe et l'ivrognerie était une grande cause de l'émigration. Si le luxe est cause de notre émigration, la cause qui a répandu le luxe dans toutes les classes du peuple doit être la première à être rechercher. Qui a produit le luxe? A vous, Messieurs du Canada, à vous en enquérir, vous le pouvez facilement, car vous avez sous les yeux ce que nous voyons d'ici sous ce rapport. La boisson, s'il faut en croire certains ivrognes, a fait bien peu d'émigrants. Ces bons apôtres ont entendu dire que la boisson des Américains était trop mauvaise à boire, et pour cela, ils ne sont pas pressés de laisser le pays. En effet, la boisson est à peu près la seule chose qu'on n'a pas désappréciée au Canada et qu'on n'a pas vantée aux Etats-Unis.

Dr Joyal.

Salmon Falls, N. H.

—*La Minerve.*

LES FLEURS ET LES COURONNES AUX OBSÈQUES DES CHRÉTIENS

Nous détachons les réflexions suivantes d'un article de M. Oscar Havard, dans le *Monde* de Paris:

"Je viens d'assister successivement aux obsèques de deux excellents chrétiens, dont l'un portait un nom bien connu des membres de la Société de Saint-Vincent de Paul; je veux parler de M. Thureau Dangin, le père du distingué membre de l'Académie française. Les deux défunts, M. Thureau Dangin et M. C..., avant de mourir, avaient nettement recommandé d'écarter de leurs obsèques ce fastueux appareil de couronnes funéraires et de gerbes de fleurs dont s'encombrent aujourd'hui les funérailles les plus modestes. "*Par la volonté du défunt* — disait chaque lettre d'invitation, — *il n'y aura ni fleurs ni couronnes.*" M. de Falloux crut devoir, un des premiers, enjoindre à sa famille de déroger sur ce point aux usages reçus. Depuis l'exemple s'est propagé. Une réaction se manifeste aujourd'hui contre ce débordement de violettes, de roses, de lys, d'œillets, d'orchidées, etc., qui s'étalent sur les cercueils, sur les catafalques, sur les voitures, et qu'on finit même par porter solennellement sur des brancards frangés de satin. Toute cette pompe légèrement histrionesque finit par répugner aux âmes délicates.

"Qui m'expliquera, en revanche, ce que signifie ce lourd tribut de couronnes que les Parisiens accumulent sur tous les chars funèbres?

"Il m'est arrivé bien souvent de le rechercher dans les onctueux articles que messieurs les reporters consacrent dans les feuilles des boulevards aux "grands morts" c'est-à-dire aux "morts riches." Or l'un de ces reporters, je me le rappelle parfaitement, après s'être pâmé devant l'immense tas de violettes, dont une domesticité bien stylée avait jonché la chapelle ardente, s'écriait: "Ces nobles fleurs, j'en suis sûr, exhaleront leurs plus suaves parfums sur le cher baron, et le consoleront pendant quelques jours du moins, je l'espère, du cruel divorce que la mort lui impose avec ces splendides serres où il les cultivait avec tant d'amour!" Les fleurs — suivant la liturgie mondaine — seraient donc pour les pauvres morts des "consolatrices?" Voilà qui appelle un rapprochement. Quand les nègres du Congo perdent un de leurs chefs, ils déposent pieusement sur sa tombe des morceaux de venaison. Légitime sollicitude! Ne faut-il pas consoler un peu ce cher mort qui se livrait avec tant de passion aux plaisirs de la chasse et, dans la mesure du possible, adoucir l'amertume de ses regrets?

"Mais j'aime mieux croire que dans la plupart des cas, les Parisiens n'analysent pas les sentiments qui les déterminent. Ce n'est point à un rite païen qu'ils se conforment, mais à un sentiment instinctif qu'ils obéissent. On se figure de très bonne foi que les morts doivent, au fond de leurs cercueils, se montrer très profondément émus de ces hommages parfumés et posthumes. Mais la vanité parle encore peut-être plus haut que la tendresse. On veut éblouir ses voisins, ses amis, sa rue, son quartier. Alors qu'arrive-t-il? Certains cortèges funèbres finissent par prendre l'aspect d'une exposition florale ambulante. C'est le marché aux fleurs de la Madeleine qui défile à travers Paris, avec ses jardiniers et ses commissionnaires habillés en gens du monde. Le mort disparaît, le public ne voit plus que les couronnes.

"Les cortèges funèbres de nos pères avaient des couronnes d'un autre genre; ces couronnes étaient des groupes de pauvres. Pas un bourgeois un peu aisé ne se laissait porter en terre sans prescrire à ses héritiers d'inviter à la cérémonie les pauvres de la ville. On donnait à ces braves gens un habit décent, un cierge et vingt sols."

LE BUDGET DES CULTES EN FRANCE

Le projet de budget des cultes pour 1894 est encore inférieur de 56 000 fr. à celui de 1893.

On trouve un curé, (celui de la cathédrale de Paris), à 2.400 fr., 67 curés de cathédrale à 1.600 fr.—853 curés à 1.600 et 1.500 fr.—2.529 curés à 1 300 et 1.200 fr.—1.950 desservants à 1.300 fr., 1.755 à 1.200 fr., 4.627 à 1.100 fr., 4.500 à 1.000 fr., 18.170 à 900 fr., 7.000 vicaires à 450 fr.

Les cultes protestants possèdent:

Les calvinistes, 12 pasteurs à 3.000 fr., 108 à 2.200 fr., 96 à 2.000 fr., 420 à 1.800 fr.; les luthériens, 10 pasteurs à 3.000 fr., 5 à 2.200 fr., 4 à 2.000 fr., 43 à 1.800 fr.

En outre, un certain nombre de pasteurs ou de veuves de pasteurs reçoivent des secours s'élevant à 135.000 fr., et 50.000 fr. d'indemnité sont versés à des pasteurs pour services extraordinaires; les frais d'administration du culte calviniste montent à 12.000 fr, ceux du culte luthérien à 5.000 fr.

De son côté, le culte israélite compte:

1 grand rabbin à 12.000 fr., 1 à 5.000 fr., 8 à 4.000 fr., 4 rabbins à 2.500 fr., 2 à 2.000 fr., 3 à 2.000 fr., 1 à 1.950 fr., 5 à 1.900 fr., 3 à 1.850 fr., 6 à 1.750 fr., 3 ministres officiants à 2.000 fr., 12 à 1.000 fr., 1 à 900 fr., 2 à 700 fr., 5. à 600.

Les cultes les mieux rétribués sont ceux auxquels il n'est rien dû.

Pendant que l'on supprime les bourses des séminaires catholiques, le séminaire protestant de Paris se voit attribuer 14,000 f., et celui de Montauban 12,000. Le séminaire juif reçoit 22,000 par an.

Le budjet des cultes coûte à chaque citoyen français 26 sous par an.

Le premier budjet des cultes était de 65,400,000, la moitié de ce qu'il aurait dû être. Aujourd'hui, il n'est plus que de 41,000,000.

Voilà la maigre compensation donnée à l'Eglise de France, en retour des quatre milliards qu'on lui a confisqués et qui réalisaient 180 millions de revenu.

DE RÉFORME EN RÉFORME

Chez l'académicien Gréard, auteur de la réforme de l'orthographe:

M. Gréard, seul.—Il est doux d'avoir changé l'orthographe de tout un peuple, et c'est une noble satisfaction pour un esprit cultivé. (*Gréard assis sur les ruines de l'orthographe*), voilà un beau sujet de tableau. J'en parlerai à M. Bonnat. Mais qu'est-ce que je vais faire maintenant? Je sais bien qu'il ne manque pas de choses à réformer... Il y en a même trop, c'est très embarrassant.

Le valet de chambre, entrant.—Le concierge est là qui prétend que monsieur lui a dit de venir ce matin.

M. Gréard.—C'est vrai, je n'y songeais plus. Introduisez-le. Car ce n'est pas tout de voter des réformes, il faut encore les appliquer. (*Le concierge entre*). Vous aurez la complaisance de faire poser contre la maison un grand écritaux avec ces mots en grosses lettres: "*On désapran lortograf an 25 lesson. Cour de di zeur à midi tou lé jour.*"

Le concierge.—Ce sera fait aujourd'hui, monsieur. (*Il sort*).

M. Gréard.—Simplifions, simplifions! Certes, je suis fier d'avoir simplifié l'orthographe, mais il faudrait aussi simplifier la langue française. Elle est trop compliquée, il y a des tas de mots inutiles. D'ailleurs, les trois quarts des mots sont inutiles, je l'ai déjà remarqué plusieurs fois... Je trouverai un moyen. (*Il réfléchit*). Essayons, Jean?

Le valet de chambre.—Monsieur?

M. Gréard, désignant ses pieds.—Donnes-moi mes... choses.

Le valet de chambre.—Les bottines de monsieur?

M. Gréard, joyeux.—Il a compris... Oui, mes bottines. Et puis (*montrant sa tête*) mon... machin.

Le valet de chambre.—Le chapeau de monsieur?

M Gréard, au comble de la satisfaction.—Parfaitement. C'est admirable! Je suis sûr que *chose* et *machin* peuvent remplacer à peu près tous les autres mots en les employant bien. C'est une affaire de tact. Ainsi: Jean?

Le valet de chambre.—Monsieur?

M. Gréard.—Vous me ferez pour mon déjeuner deux machines à la coque...

Le valet de chambre.—Deux œufs?

M. Gréard.—Evidemment, et une chose sur le gril...

Le valet de chambre.—Une côtelette?

M. Gréard.—Parbleu! il n'y a rien de plus simple. Je crois que j'ai trouvé la plus belle réforme du siècle. Je vais faire une proposition à l'Académie française. Alfred Capus.

Le Manitoba.

Mercredi, 23 Aout 1893

L'OUVERTURE DES CLASSES

Les vacances vont se terminer. On en parle dans les familles, on en parle dans les cercles qui s'intéressent à l'éducation. L'enfance interroge et se prépare à reprendre ses travaux.

Au milieu de ces préoccupations surgit la pensée de nos alarmes, des injustices dont nous souffrons, des sacrifices qu'elles entraînent !

N'importe, la jeunesse a besoin d'instruction ; il faut la lui procurer, mais la lui procurer chrétiennement, dans des lieux chrétiens, par des maîtres chrétiens.

Telle est l'école catholique, franchement catholique par son aspect et par son enseignement, lequel n'exclut point les connaissances profanes et usuelles, mais les pénètre de sa sève vivifiante, rayonnante et triomphante.

Il en est qui croient que l'école catholique n'est pas autre chose qu'un lieu de prédication et qu'une leçon de catéchisme.

Nos lecteurs savent qu'il en est autrement. Tout de même, qu'ils lisent dans une autre colonne les beaux témoignages que nos écoles viennent de récolter à l'exposition de Chicago. Ils y trouveront de quoi se raffermir dans leurs dispositions de maintenir à tout prix leurs écoles, lesquelles ont elles-mêmes, il y a quelques années, remporté d'éclatants certificats de supériorité au Portage-la-Prairie, dans notre province du Manitoba, et à Londres, en Angleterre, lors de l'exhibition coloniale.

Ces souvenirs et ces nouveaux témoignages les empêcheront de donner dans le travers qui veut que le système des écoles séparées ne puissent engendrer que des écoles inférieures.

Ce sera notre gloire à la fin de la lutte, de n'avoir pas connu les défections ; ce sera aussi le grand bien des enfants, leur souverain bien, la sauvegarde de leurs âmes, jeunes et tendres, faciles à ternir, mais précieuses à tous les parents chrétiens.

Ils savent, ou plutôt, ils sentent, ces parents chrétiens, au plus profond de leur être, que ces âmes appellent en premier lieu, et par dessus tout, leurs sollicitudes. Nul n'hésitera donc à faire tous les sacrifices que demandent les jours funestes que nous traversons. Nos écoles catholiques seront ouvertes de nouveau dans quelques jours, avec la détermination de les maintenir coûte que coûte, tout le long de l'année. Ils y dirigeront leurs enfants, après s'être assuré les services d'institutrices ou d'instituteurs chrétiens, formés à l'ombre de nos institutions supérieures.

Ici, nous osons formuler un espoir.

Il y a, dans la province, un certain nombre de personnes munies de diplômes, qui ont reçu des faveurs aux écoles normales où elles ont puisé leurs connaissances.

Ces faveurs leur ont été, dans le temps, bien volontiers accordées. On ne songeait point alors que nous aurions à traverser des temps difficiles. Mais la persécution est venue ; nos populations sont privées de revenus légitimes, qui les mettent à la gêne dans l'administration des écoles.

Dans de telles circonstances, est-il excessif de demander aujourd'hui aux personnes qui ont reçu ces faveurs, de contribuer pour leur part aux sacrifices. La chose leur est facile. On ne leur demanderait point de verser de l'argent, mais simplement de ne pas exiger des salaires trop élevés, de se montrer généreuses dans les conditions de leur engagement. Ce serait une noble façon de mettre leurs intérêts d'accord avec les devoirs de la gratitude ; ce serait de leur part une héroïque protestation jointe à toutes celles que les populations catholiques de la province ont déjà fait entendre contre les lois iniques de notre petite législature, plus petite par l'esprit qui la domine que par les intérêts qui lui sont confiés.

N.B.—Nous avons dû remettre au prochain numéro, faute d'espace, la publication des témoignages favorables à nos écoles, à l'exposition de Chicago, et dont nous parlons au cours du présent article.

A NOS AMIS DE QUEBEC

Au moment où un grand nombre de nos compatriotes reviennent des Etats-Unis, nous faisons un appel à nos amis.

Parmi ces familles rapatriées, il en est qui peut-être seront désorientées. Pleines du désir de rester dans leur patrie, elles hésiteront pourtant.

Si elles ne trouvent pas exactement ce qu'elles désirent, qu'on dirige leurs regards vers nos pleines fertiles, si faciles d'accès, où ni fossé, ni clotures, ni défrichement, ne sont requis. Cent soixante acres de terre —près de deux cents arpents—gratuitement, si l'on veut se placer dans la région des *Homesteads*, ou pour la modique somme d'un millier de piastres environ, si l'on veut se placer dans de vieilles paroisses déjà favorisées de la résidence d'un prêtre, des avantages d'une bonne école ou d'un couvent, etc., etc., n'y a-t-il pas en cela quelque chose d'attrayant ?

On cherchera, tant l'on voit de choses surprenantes à notre époque, on cherchera à décourager ces familles ; on leur montrera les fatigues de la rude vie du défricheur ; quelques-unes se laisseront peut être persuader si l'on ne fait pas luire à leurs yeux une vie plus facile.

La colonisation dans notre province n'a rien de ces lenteurs ni de ces labeurs accablants que rencontre le pionnier dans la forêt.

Que l'on ne craigne pas de signaler nos prairies à ces rapatriés. S'ils se fixent parmi nous, ils sont gagnés à la province de Québec comme à nous, puisqu'ensemble nous visons le même but, et que nos efforts communs se produisent au sein d'une commune patrie.

S'ils repartent, cette fois l'on peut y compter, ils seront perdus à jamais pour Québec comme pour nous.

UN FUYARD

Pour toute réponse à notre article du 9 courant, le *Canada* nous dit :

" *Le Manitoba* se sent fort scandalisé des opinions que nous avons émises, dans un de nos récents articles, relativement à la conduite de l'épiscopat français lors de la dernière élection générale. Naturellement, un zélé non autorisé est toujours certain de dépasser les limites des convenances, de voir partout dangers et menaces, lorsqu'il n'y a que conseils et avertissements de partisans et d'amis.

" D'ailleurs, en vertu de quoi *Le Manitoba* se donne-t-il la mission de parler au nom ou pour l'épiscopat français du pays. Nous serions prêt à avoir une explication avec lui si nous croyions qu'il fût autorisé par les autorités ecclésiastiques de son diocèse de commenter nos articles, ce qui nous semble peu probable, après la dénonciation publique que Mgr Taché a cru devoir faire de ce journal, et qui n'a jamais été retirée que nous sachions. Si *Le Manitoba* se croit obligé de parler au nom du clergé, la première chose qu'il a à faire, c'est de se mettre en règle avec son évêque, autrement, il ne peut guère s'attendre à être pris au sérieux."

Ainsi, selon le *Canada*, nul journal ne pourra plus relever les attaques dirigées contre le clergé, s'il n'a de ce dernier une procuration en bonne et dueforme. S'il s'agit au contraire de le déprécier, de le dénoncer, c'est différent ; on peut le faire, sans autorisation. C'est l'avis du *Canada* ; c'est aussi son genre.

Ni l'un ni l'autre ne nous conviennent.

Le *Canada* voudra bien noter à son tour ce qui suit :

" Nous ne sommes pas autorisés par les autorités du diocèse " à commenter ses articles ; " nous n'avons point la mission de parler au nom ou pour l'épiscopat français du pays," et nous ne la prenons point.

Mais comme journaliste, nous avons une mission. La raison d'être du journal, c'est de parler. Cela suffit à nous autoriser à dire notre avis sur les mille choses que la presse jette quotidiennement en pâture aux populations.

Le *Canada* s'est cru de force et le droit de faire la leçon au clergé, de lui prêter une attitude et des préoccupations indignes.

Pour lui répondre nous n'avions besoin ni d'autorisation ni de mission autres que celles que nous possédons par le seul fait de notre titre de catholique.

A part cela, nous reconnaissons volontiers qu'à bien des égards nous sommes très au dessous de notre tâche et de la grande cause que notre dévouement à l'Eglise et notre respect pour ses ministres, nous portent à défendre.

A nous juger nous-mêmes, et notre œuvre, intrinsèquement, voilà bien ce qu'il en faut penser.

Mais, si nous nous comparons, c'est différent ; nous trouvons de très plausibles raisons de ne point pousser l'humilité jusqu'à l'excès.

L'attitude fuyarde du *Canada* en est une.

En effet, c'est simplement se dérober que de nous répondre comme il le fait.

Notre article valait par lui-même ; nous avions raison, ou nous avions tort ; c'est à démontrer ce dernier point que devait s'appliquer le *Canada*.

Au lieu de cela, il prend la poudre d'escampette après avoir mis entre lui et nous le plus gros obstacle qu'il a pu trouver : la lettre de Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface où celui ci dégageait sa responsabilité de notre œuvre.

Il en est qui ont de forts intérêts à se servir de cette lettre contre nous ; et ils aiment à n'y voir que les reproches qu'elle contenait. Il s'y trouvait pourtant aussi des encouragements.

" Au demeurant, nous disait Sa Grandeur, je souhaite plein succès et prospérité entière à votre journal ; je reconnais volontiers les services qu'il a rendus ; personne plus que moi ne désire le voir entouré de l'estime et de la confiance de la population entière."

Un journal dont on reconnaît les services, auquel l'on souhaite le succès, la prospérité, l'estime et la confiance, n'est pas une œuvre répudiée. On peut lui trouver des défectuosités, et la désirer plus parfaite ; et c'est à ceux que cela regarde de viser à cette perfection.

Nos efforts certains en ce sens ont-ils porté des fruits ? A d'autres de répondre.

Toutefois, si l'on veut remarquer que Sa Grandeur a, parmi tous les journaux français de la Puissance, choisi en premier lieu *Le Manitoba* pour mettre devant le public les lettres d'une importance majeure qu'Elle a publiées depuis six mois, l'on pourrait en augurer que nous sommes tout au moins en règle avec notre archevêque. Et il nous semble que notre confrère du *Canada* trouverait là de quoi calmer ses inquiétudes à notre égard sur ce point.

Il est bon, le *Canada*, d'oublier ainsi tout le reste pour ne se préoccuper que de notre position à l'égard des autorités ecclésiastiques ! Cette sollicitude nous touche au point de nous faire éprouver à son endroit les mêmes sympathies.

Comment est-il lui-même avec son archevêque ?

Est ce à l'ombre du manteau de ce dernier que le *Canada* fait toutes les campagnes que l'on sait, et contre l'attitude générale de l'épiscopat, et contre les écoles d'Ottawa ?

Finissons cette raillerie, et concluons en notant ce que nul n'ignore : que le *Canada* est très mal dans ses rapports avec les autorités ecclésiastiques de son diocèse, et que jamais l'on ne pourrait dire avec plus d'à-propos : *Medice, cura te ipsum.*

UNE FAUSSE INDIGNATION

La presse à la dévotion de M. Tarte est d'une grande indignation, par le temps qui court !

Elle cite quelques extraits d'un article de l'*Orange Sentinel* qui prétend faire dire à M. Clarke-Wallace les plus vilaines choses à l'endroit de nos écoles, puis elle s'écrie : Le voile est enfin levé ! Voilà votre trahison, messieurs les ministres d'Ottawa !

Seulement cette vertueuse indignation repose sur de fausses données. Elle suppose que M. Clarke-Wallace est ministre, et que l'*Orange Sentinel* rapporte exactement ses paroles.

Or, M. Clarke Wallace n'est pas ministre, et l'*Orange Sentinel* ne donne pas le discours de M. Clarke Wallace. Ce sont ses propres interprétations qu'elles substituent aux paroles du contrôleur des revenus.

Ces deux points d'appui enlevés, l'indignation des organes ne repose plus sur rien. Elle est vaine, et démontre ou la mauvaise foi de ceux qui s'en gonflent, ou leur manque de jugement.

Nouvelles Politiques

Le gouvernement Greenway s'est enfin décidé à émaner le bref pour l'élection de la ville de Brandon. L'appel nominal est fixé à vendredi, le 1er septembre, et la votation au 8 du même mois.

Dans une assemblée tenue à Brandon, hier soir, par les ministériels, l'hon. Jas. A. Smart a annoncé qu'il ne serait pas candidat, et l'on a choisi M. Chs. Adams, marchand, comme porte-étendard.

L'opposition n'a pas encore officiellement choisi son candidat, mais l'on s'attend à ce que M. W. A. Macdonald fasse de nouveau la lutte.

⁂

Le *Toronto Mail*, le *Brantford Expositor*, la *Tribune* de Minnedosa, le *Free Press* de Winnipeg, le *North West Review*, le *Neepawa Register* sont autant de journaux qui blâment le gouvernement Greenway d'avoir installé l'exposition de Manitoba, à Chicago, en dehors des terrains de l'exposition universelle.

⁂

La *Patrie* est forcée d'admettre que le Canada a admirablement résisté aux effets de la crise américaine. Si elle voulait pousser plus loin la bonne foi, elle reconnaîtrait que cela est dû à l'excellence de notre politique générale et à la solidité de nos institutions de crédit. Par comparaison avec nos voisins, cette excellence se retrouve ici dans tout ordre de choses. Alors, pourquoi prêcher l'annexion ?—Le *Trifluvien*, 4 août 1893.

A PROPOS DE JOURNALISME

Dans l'*Electeur* du 5 courant, M Tarte s'exprime ainsi :

" Depuis longtemps, je suis partisan de l'article signé, c'est-à-dire du journalisme personnel. S'il était adopté ici, nous verrions plus de droiture et de dignité dans la presse, et comme conséquence un esprit public plus sain et plus juste dans la multitude."

L'exemple même de M. Tarte n'est pas pour nous convaincre. Très souvent il a manqué de droiture et de dignité. L'incident même qui lui suggère cette réflexion prouve en outre son étourderie.

Il reprochait au *Pionnier* et au directeur de ce journal, M. Chicoyne, de Sherbrooke, quelque chose d'assez grave : une *audacieuse calomnie* : c'est ainsi qu'il parle.

Or, il se trouve que le *Pionnier* n'a jamais publié les paroles dont se plaint M. Tarte. Ce qui permet à ce journal de lui dire fort à propos :

" M. Tarte, vous pourriez rendre des services à vos compatriotes, mais vous avez des manies qui sont en train de faire de vous un être nuisible !"

LA TEMPERANCE

Nous offrons les faits suivants comme un objet de méditation pour un bon nombre.

Il a été constaté en Belgique que sur 125,000 décès, 25,000 au moins sont dus aux liqueurs fortes.

La fièvre qui ravagea Londres, il y a un siècle, ne fut fatale qu'aux personnes faisant usage de boisson forte.

Il y a 25 ans, la Nouvelle-Orléans fut ravagée par la fièvre jaune. Les premières victimes furent des personnes adonnées à l'intempérance. Cinq mille d'entre elles succombèrent avant que la fièvre n'eût atteint les personnes sobres.

On a constaté les mêmes effets parmi les victimes du choléra.

HIER ET AUJOURD'HUI

Le *Pionnier*, de Sherbrooke, met en relief l'une des inconséquences de M. Mercier.

Dans sa campagne aux Etats-Unis, le chef déchu n'a pas de couleur assez sombre pour décrire la situation du Canada. L'Anglais, l'Angleterre, leur tyrannie, voilà son thème. Tout plutôt que le régime actuel.

Or, en 1887, à l'occasion du cinquantenaire de la Reine, M. Mercier se faisait le patron d'une adresse à Sa Majesté. Le *Pionnier* le lui rappelle en exhumant des débats officiels le texte même de cette adresse, et quelques extraits du discours dont l'ancien premier ministre accompagna sa proposition.

Voilà d'abord l'adresse :

" Nous, les loyaux et fidèles sujets de Votre Majesté, députés à l'Assemblée législative de Québec, réunis en session, saisissons avec empressement l'occasion du cinquantième anniversaire de l'avènement de Votre Majesté au trône, pour lui manifester les sentiments d'affection, de loyauté et de dévouement du peuple de cette province.

" Nous nous faisons un devoir d'offrir à Votre Majesté le témoignage de notre reconnaissance pour l'amélioration, apportée durant son règne, à la condition de ses sujets ; nous constatons surtout avec la plus profonde gratitude que, sous ce règne glorieux, le peuple Canadien a obtenu la PLÉNITUDE DES LIBERTÉS CONSTITUTIONNELLES, et nous demandons respectueusement la permission d'exprimer l'espoir, que bientôt tous les peuples, vivant sous le drapeau britannique, également favorisés à cet égard, posséderont avec nous les garanties inaltérables DE CONCORDE ET DE PAIX DONT NOUS JOUISSONS DÉJA.

" Nous prions le Très-Haut d'apporter à Votre Majesté, par l'affection et la fidélité de ses nombreux sujets, un soulagement aux labeurs qu'Elle s'impose pour leur bien-être et de permettre à Votre Majesté de présider encore longtemps aux destinées du vaste Empire sur lequel Elle règne si glorieusement depuis un demi siècle."

Voici maintenant quelques extraits du discours pompeux et solennel qu'il prononça à cette occasion :

" La Reine Victoria a réalisé dans sa personne les grandes qualités qui doivent distinguer tout souverain constitutionnel. La volonté de son peuple a été le guide de tous ses actes. Sous son sceptre les libertés populaires ont pris un développement complet, du moins quant à ce qui concérne notre patrie. Nous avons il est vrai, vu des jours malheureux, mais nous avons fini par triompher des entraves qu'une politique tyrannique et néfaste mettait sur notre voie.....

" Depuis cinquante ans, l'Empire Britannique a développé ses ressources et augmenté sa puissance d'une manière merveilleuse. Les progrès dans les arts et dans les sciences ont été étonnants, et aujourd'hui, la flotte de l'Angleterre parcourt les mers dans toutes les directions et va répandre au loin les lumières de la civilisation. La Reine Victoria nous apparaît dans l'histoire contemporaine comme la personnification de la femme modèle, de l'épouse dévouée et de la mère pleine de tendresse. Son amour pour ses sujets est connu de tous, et en toute occasion, elle a montré avec quel intérêt elle s'associait aux œuvres qui pouvaient contribuer au bonheur même du plus humble d'entre eux. Pour nous, Canadiens, ce règne nous rappelle plus particulièrement les bienfaits de la PLÉNITUDE DES LIBERTÉS CONSTITUTIONNELLES. Notre reconnaissance est à la hauteur de ces bienfaits, et si le Canada est LOYAL à la métropole, c'est qu'il sait être reconnaissant."

En 1887, donc, tout était parfait, selon M. Mercier.

En 1893, tout est mal, selon le même M. Mercier.

En 1887, *les libertés populaires avaient atteint*, sous le joug de l'Angleterre, et sous le sceptre de Sa Majesté la Reine Victoria, *leur complet développement.*

En 1893, sous le sceptre de la même souveraine, Victoria, la tyrannie est à son comble.

En 1887, M. Mercier n'avait pas d'expressions assez ronflantes pour exprimer sa reconnaissance envers ce pouvoir qui nous avait donné la plénitude des *libertés constitutionnelles.*

En 1893, il n'a pas de termes assez amers pour reprocher au même pouvoir son influence atrophiante !

Pourquoi donc ce revirement ? Ah ! c'est que M. Mercier n'est plus premier ministre ; c'est que M. Mercier ne peut plus trôner dans les cathédrales, ni dans les enceintes législatives.

M. Mercier devrait pourtant se rappeler que ce n'est ni la Reine Victoria, ni les Anglais qui l'ont précipité du pouvoir, mais bien le peuple, le peuple canadien-français, enfin dégoûté de ses hâbleries, de ses extravagances coupables, de son administration corrompue.

LA LEGISLATURE DU NORD-OUEST

L'ouverture de la session a eu lieu jeudi dernier à 3 heures. Le discours du trône est très court. Il dit que la chambre avait été convoquée afin que les argents nécessaires au fonctionnement de la chose publique fussent votés sans retard. La nouvelle loi des licences paraît donner satisfaction ; il n'y a pas eu d'augmentation dans les causes criminelles, mais il sera nécessaire de voir à ce que la prohibition soit plus sévère dans les districts du nord.

On s'attend à ce que la session soit de courte durée. Les ordonnances sur la loi civile et la loi municipale devront être consolidées. Calgary demande un acte d'incorporation. Il y a aussi plusieurs mesures d'intérêt privé qui seront soumises.

LE NORD-OUEST

La Richesse de ses Terres

Opinion de Cultivateurs Allemands

Voici une leçon pour tous ceux qui déprécient le sol canadien. Trois allemands du district de Volhynia, sur les frontières est de la Russie, sont venus visiter le Nord-Ouest canadien. De retour de leur excursion ils ont écrit au ministre de l'Intérieur pour lui faire connaître leurs pérégrinations et leurs impressions. Après avoir visité le pays jusqu'à Edmonton, ils étaient à peu près décidés de s'établir au Canada, lorsqu'en passant à Winnipeg, ils ont été rencontrés par quelques amis qui les ont persuadés qu'ils trouveraient des terres plus fertiles de l'autre côté de la frontière. En conséquence, ils se rendirent à Saint-Paul, où on leur recommanda d'aller dans le comté de Lodd, Minnesota. Cette visite ne leur a pas donné satisfaction. Ils disent dans leur lettre que le sol est pauvre et qu'en plusieurs localités il y a à peine deux pouces de terre cultivable sur le sol.

Les cultivateurs de la localité leur ont dit que la récolte était souvent détruite par les vents chauds du sud. Ils ont visité plusieurs autres localités du Minnesota et du Dakota, mais ils disent qu'ils n'ont trouvé nulle part dans ces deux états des terres aussi riches que celles du Nord-Ouest. Finalement, les Allemands sont retournés à Winnipeg et ont acheté des terres sur le territoire canadien. Ils ajoutent que pendant leur séjour à Saint-Paul, ils ont constaté qu'il y avait environ 4,000 ouvriers sans ouvrage et que la contrée semblait remplie de *tramps*.

Ces témoignages multiples devraient en imposer à nos compatriotes. Les préjugés qui règnent encore en beaucoup d'endroits devraient tomber. Lorsqu'il s'agit pour des Canadiens de laisser le toit qui les a vu naître, ils devraient songer que l'ouest canadien forme partie de la patrie, et qu'il leur offre des avantages exceptionnels.

Un journal des Etats-Unis a publié qu'il était tombé dans la province de Manitoba, des glaçons de deux ou trois pieds de dimension.

Nous avons relevé dans notre dernier numéro cette monstruosité. Nous voyons cependant que cette fausse nouvelle est reproduite par quelques autres feuilles. Encore une fois, nous le déclarons, cette nouvelle est fausse ; pareil fait n'est jamais arrivé. Ces glaçons se sont formés uniquement dans le cerveau de certaines gens qui veulent refroidir les populations disposées à se diriger de notre côté. C'est un système assez malhonnête, tout de même !

RAPATRIEMENT

On lit dans le *Trifluvien* du 4 août courant :

Le courant grossit et ceux qui, de prime abord, ne le voyaient pas au microscope l'aperçoivent maintenant à l'œil nu. Les journaux de Montréal nous apprennent que nos compatriotes revenus des Etats-Unis emplissent les gares de la métropole. Nous le croyons sans peine, si nous en jugeons par ce qui se passe ici.

Nous avons demandé au receveur des douanes en cette ville de tenir un état des Canadiens rapatriés dans notre district et de nous le communiquer pour publication à chaque trimestre. Voici celui qu'il nous communique pour les trois derniers mois écoulés :

Mai.............	48 familles.
Juin.............	50 "
Juillet..........	52 "

Soit un total de 150 familles. En doublant ce chiffre, suivant le procédé ordinaire, et en multipliant le résultat par 5, chiffre moyen de chaque famille, nous nous trouvons en présence de 1,500 personnes revenues des Etats-Unis dans Trois-Rivières et les environs durant ces trois derniers mois.

Il est à présumer que le chiffre des trois prochains mois sera encore plus considérable, la crise sévissant avec plus de rigueur que jamais dans la république américaine.

Il y a une situation doublement consolante pour nous, d'abord en ce que nous reprenons une partie des forces que nous avait enlevées l'émigration, et ensuite en ce que l'émigration elle même va se trouver enrayée, car ce serait folie de quitter un pays où la situation est plus florissante que jamais, — toutes les sources d'information en font foi— pour aller dans un autre où les banques font faillite, où les établissements industriels ferment ou suspendent leurs opérations, où le travail manque pour nourrir la famille.

LA PAUVRETE AUX ETATS-UNIS

La Dette Hypothecaire dans Quelques Etats

Nous lisons dans le *Courrier du Canada* du 10 courant :

On entend très souvent dire que les Etats-Unis sont prospères.

Ce cri est surtout dans la bouche des annexionnistes qui pour poursuivre leur œuvre anti-nationale se plaisent à exagérer la prospérité de la république voisine, en lui comparant le Canada qu'ils disent pauvre, écrasé par les dettes et les impôts.

Le Rév. M. Flower vient de publier dans l'*Arena*, une grande revue des Etats-Unis, une étude sérieuse et désintéressée, sur la prétendue prospérité des Etats-Unis. Le révérend économiste pose carrément la question : " Sommes-nous un peuple prospère ? " Au lieu de répondre comme plusieurs qui ne regardent que la surface des choses : " Oui le peuple américain est prospère, le peuple le plus prospère sous le soleil," M. Flower qui a étudié la condition des citoyens des Etats-Unis, n'arrive pas à une réponse aussi enthousiaste. Il a été à même de sonder la profondeur de la misère dans ce pays supposé si prospère, et il y a découvert des classes entières, dans la société que l'on croit être dans l'aisance, qui luttent sans espoir sous le terrible fardeau de dettes qui les écrasent.

Mais la pauvreté aux Etats-Unis n'est pas confinée seulement aux grandes villes. Il est constaté que la population rurale ne peut vivre sans s'endetter. Les fermiers de quelques-uns des Etats les plus fertiles, bien que sobres et industrieux, sont obligés d'hypothéquer non-seulement leurs fermes, mais même leurs animaux et leurs instruments aratoires. Dans le Nebraska, pour l'année finissant le 31 mai 1892, la somme totale des hypothèques enregistrés se monte à $59.015,416, et le montant déchargé, $41 694,160, laissant sur la terre une charge de $18,221,221. Il y avait en outre 3,100 hypothèques forcloses sur les terres ou lots. Le montant des hypothèques sur les animaux s'élevait à $25,138 019.

La dette hypothécaire pour cinq Etats agricoles les plus riches de l'Union est littéralement énorme. Voici les chiffres :

	Nombre des hypothèques.	Valeur.
Illinois............	297,247	$384,290,150
Iowa	251,535	169,774,171
Missouri.......	102,008	214,609,992
Kansas	298,880	243,141,824
Nebraska..........	158,377	132,902,322

Et il n'y a pas que les fermiers de l'Ouest qui ont été obligés d'hypothéquer leurs terres, le relevé fait à Washington indique neuf millions d'hypothèques, ou une hypothèque pour chaque individu sur la population totale.

Si l'on ajoute à cela l'affreuse crise monétaire, l'écroulement d'une foule de banques dans les différents Etats de l'Union, surtout dans l'Ouest tant vanté par sa richesse, l'on aura un sujet de méditation capable de calmer les plus exaltés en faveur de l'annexion.

Nouvelles Religieuses

Mgr Clut est arrivé à Saint-Boniface samedi. Avant de continuer son voyage jusqu'à Montréal dans une quinzaine, Sa Grandeur sera l'hôte de Mgr l'Archevêque.

Dimanche prochain, à 4 heures, aura lieu la bénédiction de la pierre angulaire du nouvel édifice à l'hôpital de Saint-Boniface.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque présidera, tout probablement.

Le Rév. Père Drummond, S.J., adressera la parole en français et en anglais.

Les amis de l'institution sont respectueusement priés d'être présents à cette belle cérémonie.

La Minerve dit que des renseignements privés de Rome laissent croire que M. l'abbé Proulx, autrefois vice-recteur de l'Université Laval et curé actuel de Saint-Lin, sera fait évêque en remplacement de feu Mgr Racine.

Par décision de Mgr l'Archevêque de Montréal, ont été nommés :

M. Antime Corbeil, chapelain de l'asile Saint-Jean de Dieu ; M. P. J. Brady, chapelain de l'asile Sainte-Darie ; M Elzéar Lafortune, desservant à Saint-Jérôme ; M. C. Laurin, vicaire à Verchères.

La *Semaine Religieuse* de Montréal, annonce que Mgr Demumuid, président général de l'Œuvre de la Sainte Enfance, doit visiter prochainement les évêques de l'Amérique du Nord.

Mgr Combes a été reçu, en audience privée, par le Souverain Pontife. Il lui a exposé ses plans pour la continuation de l'œuvre de Mgr Lavigerie. Après l'avoir écouté avec une parfaite bienveillance, Léon XIII a daigné lui répondre que sa manière de voir les choses était la meilleure et qu'il l'approuvait. Il a décidé, en conséquence, que l'Algérie ne formerait dorénavant qu'une province ecclésiastique séparée, mais sous la dépendance du Primat ; et que le Primat aurait son siège à Carthage et qu'il y résiderait ; il a décidé encore que les Pères Blancs continueraient de s'avancer à travers la Tripolitaine pour atteindre la Cyrénaïque, établissant un peu partout des résidences et groupant autour d'elles de petites chrétientés.

On a fait une petite fête de paroisse à M. l'abbé Joseph Lavigne, lors de son arrivée à Saint-Pierre les Becquets, où il est actuellement en promenade.

Voici le petit compte-rendu que nous reproduisons du *Courrier du Canada :*

Le Rév. Messire Joseph Lavigne, missionnaire du Manitoba, et petit-fils de M. F. X. Picher, est actuellement en cette paroisse. Il a chanté la première messe à Saint-Pierre les Becquets, dimanche, le 30 juillet dernier, assisté des Révds MM. Le laidier et Lalanne, en qualité de cérémoniaire et de thuriféraire. Le jeune et courageux missionnaire, tout joyeux de rencontrer une nombreuse et pieuse famille accourue de toutes parts, et heureux de revoir ses anciens et nombreux amis après une longue séparation, adressa une courte mais touchante allocution. Sa parole sympathique a traversé tous les cœurs en y laissant une agréable impression. Le chœur de chant de cette paroisse, avec le talent qu'on lui connaît, a rendu la messe du " Second Ton " ; la partie musicale fait honneur à M. Arsène Picher, avocat de Québec et oncle du célébrant. Nous devons surtout des félicitations à Delle Laura Arcand, de Montréal, qui, en cette circonstance, a rendu d'une voix harmonieuse et flexible, et avec un grand talent musical, l'*Ave Maria* de Gounod. L'accompagnement a été exécuté avec beaucoup de goût par Mme Jos. Lavallée, organiste de cette paroisse.

LES ELECTIONS EN FRANCE

Les élections pour la chambre des députés ont eu lieu dimanche. D'après les dépêches qui nous arrivent les républicains reviennent au pouvoir plus forts qu'auparavant. Voici quelques-uns des résultats, toujours d'après le télégraphe :

Elus dans Paris, Humbert, Mesureur, Alex. Millerand, Barodet et Denecheau. Il y aura ballotage dans les élections de Floquet, Paul de Cassagnac, Andrieux, Goblet, Clémenceau, Cluseret, Lockroy, Michelin. Sont défaits : Edouard Drumont, le comte Albert de Mun, De Lahaye. Sont aussi élus : Wilson, gendre de l'ex-président Grévy, Peytral, Labat, de Villers, de Makau, Méry, Lozer, Méline et Chs. Ferry.

Les dépêches reçues ce matin annoncent que le résultat général est un peu changé. Le résultat total donne comme élus 314 républicains, 30 socialistes, 13 conservateurs ralliés et 56 conservateurs. Il y aura ballotage dans 170 districts.

UNE COURSE AUX VACHES

Si cette histoire est vraie, il serait difficile d'en trouver de plus ridicule et de plus bête :

Une course aux vaches ; voilà qui est plus original qu'une course de cyclistes. C'est en Amérique, bien entendu, à Chicago, que cet original concours s'organise. Les vaches qui prendront part à la course, partiront de Tyler, c'est-à-dire de la porte orientale de Texas. La première arrivée à l'exposition de Chicago recevra un prix de 5,000 livres sterling, et la seconde un prix de 1,000 livres sterling. Mais il ne s'agit pas seulement de partir et d'arriver, et les conditions du concours sont rigoureuses, comme il convient à une entreprise de cette importance. Pour concourir, la vache devra être âgée d'au moins 4 ans, elle sera attelée à une carriole, dont le conducteur devra toujours se faire traîner ; elle marchera douze heures par jour. Enfin, elle ne devra pas avoir produit moins de cinquante livres de beurre pendant son voyage. Est-ce parce que plus la vache se fatigue, moins elle produit de lait, que les américains ont imaginé ce concours ridicule ? On se le demande.

Choses et Autres

L'hon. Isidore Thibaudeau, marchand en gros, est décédé vendredi, à Québec. Il était âgé de 74 ans Il était riche de plus d'un million et il laisse un fils, M. Alfred Thibaudeau, marchand à Montréal. Le défunt avait fait partie du ministère Macdonald-Dorion. Il avait aussi été sénateur.

Du *Canada*, d'Ottawa, en date de vendredi dernier :

On a apporté ce matin au musée géologique un champignon morille d'une grosseur extraordinaire qui a poussé dans le jardin potager de M. Smith Barlow, chef dessinateur du musée, habitant à Janeville. Ce champignon, ressemblant à un énorme lycoperdon, ou vesse de loup, mesure 25 pouces de circonférence et est d'une blancheur mate.

M O. E. Prud'homme, dessinateur au musée, a été chargé d'en faire un dessin qui sera conservé dans les archives.

Le professeur Ami dit que ces champignons poussent fréquemment dans l'ouest, mais qu'ils croissent assez rarement de cette grosseur dans nos parages.

Le Grand Tronc et le Pacifique se sont entendus pour construire une gare de $170,000, à Toronto.

Le Grand Tronc fait construire un nouveau pont sur le Saint-Laurent, tout à côté du pont Victoria. Sa longueur sera d'environ 2 milles.

Une certaine sensation a été causée à Québec, samedi, par l'arrestation de Pierre Fisette, âgé de 35 ans, marié et père de famille, messager à la Banque du Peuple, arrêté la veille.

Fisette est accusé d'avoir dérobé $1,400 en traites. Il est en prison en attendant l'enquête.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la 19me séance du conseil de la ville de Saint-Boniface, tenue le 14 août 1893.

Présents :—Son honneur le maire et MM. les conseillers Lambert, Lavoie, McAnnany, Pelletier, Gaudaur et Gauvin.

Les procès-verbaux des deux dernières séances sont lus et confirmés.

Lecture est faite des communications suivantes :

Du Commissaire Municipal requérant la ville de prélever $396.58 pour taxe judiciaire et pour le bureau provincial de santé.

De M. W. R. Baker, vice-président de la Norwood Improvement Co., priant le conseil de procéder à l'expropriation nécessaire pour le prolongement de l'avenue Linden à travers les lots 91 et 92, jusqu'au pont actuellement en construction.

De Ed. P. Leacock, écuier, se plaignant de l'évasion du prisonnier Joseph Sioux et demandant qu'une récompense soit offerte pour sa capture, et que la question d'une protection convenable par la police soit étudiée par le comité de police.

De Madame Damase Martin, se plaignant du peu d'efficacité de la police en général, et surtout du fait que son fils a été arrêté sans raison et n'a pas été traité convenablement dans la prison.

Une requête de MM. Préndergast et autres, demandant la construction d'un trottoir sur le côté nord de la rue Notre-Dame entre les rues Saint-Joseph et du Collège.

Présentés, les comptes suivants : Louis Laurendeau, $4.00 ; le même, $4.20 ; Lloyd & Cie, $198.72 ; Joseph Letendre, $2.00 ; Edouard Guilbault, $4.90.

Présentés : le rapport du gardien d'enclos pour le mois de juillet dernier accusant une recette de $28.70 ; le rapport du bureau de police pour le mois dernier accusant une recette de $19.55 et une dépense de $21.75 ; un rapport en date de ce jour du surintendant des travaux publics accompagné du rôle de paie No. 11, $94.40.

Le conseiller Lavoie présente le rapport du comité spécial nommé à la séance du 24 juillet, concernant le compte de banque de la ville, lequel recommande de laisser le compte à la Banque Impériale, en raison des avantages supérieurs qu'elle accorde à la ville.

Le conseiller Gaudaur présente le rapport du comité spécial nommé à la séance du 8 août courant, concernant l'opportunité d'abroger le règlement No. 64. La majorité du comité est en faveur de l'abrogation. Le conseil est dissident ; il est d'opinion qu'avant de procéder ultérieurement, le conseil devrait obtenir une opinion légale sur la valeur du règlement No. 64, non revêtu de l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.

Le conseiller Gaudaur présente le rapport du comité spécial pour faire un examen du terrain et des bâtisses de l'exposition, lequel recommande, entr'autres choses, que les remises ou abris appuyés sur la clôture soient vendus à l'encan par sections de 50 pieds.

Le conseiller Gauvin présente le rapport du comité de santé, en date de ce jour, recommandant le paiement des comptes de L. Laurendeau, $4, et Jos. Letendre, $2, frais d'enterrement de feu Solomon Parisien.

Le conseiller Pelletier présente le 4me rapport du comité de police et feu, recommandant l'adoption du rapport du bureau de police pour le mois dernier et le paiement d'un compte de $1.55 à M. Ed. Guilbault.

Le conseiller Gaudaur présente le 5me rapport du comité des travaux publics lequel se lit comme suit :

Votre comité recommande que le rapport du surintendant des travaux en date de ce jour soit adopté, et la feuille de paie No. 11 basée sur icelui soit acceptée et payée ; que le compte de MM. Lloyd & Cie, pour bois fourni du 3 juillet dernier au 11 août courant inclusivement soit accepté et le montant de $198.72 porté à son crédit ; que les comptes de L. Laurendeau $4.20, et Ed. Guilbault $10.35, le premier pour ouvrages divers et le second pour marchandises fournies en juillet dernier soient aussi acceptés et payés ; que le chemin des avenues Taché et Provencher soit réparé et mis en bon ordre ; que les services d'un arpenteur soient retenus pour une journée afin d'arpenter en partie les rues Dumoulin, Saint-Joseph et Notre-Dame, et de constater si les clôtures des propriétaires sont placées dans les rues ou non.

Proposé par le conseiller Lavoie, secondé par le conseiller Lambert, que le rapport du comité spécial concernant le compte de banque soit adopté. Agréé.

Proposé par le conseiller Gaudaur, appuyé par le conseiller Gauvin, que le rapport du comité spécial concernant l'abrogation au règlement No. 64 soit adopté. Agréé.

Proposé par le conseiller Pelletier, appuyé par le conseiller Gauvin, que le 4ème rapport du comité de Police & Feu soit adopté. Agréé.

Proposé par le conseiller Gauvin, appuyé par le conseiller Pelletier, que le rapport du comité de Santé en date de ce jour soit adopté. Agréé.

Proposé par le conseiller Gaudaur, appuyé par le conseiller Pelletier, que le 5ème rapport du comité des Travaux Publics soit adopté. Agréé.

Proposé par le conseiller Lavoie, appuyé par le conseiller Gaudaur, que le rapport du comité spécial concernant le terrain et les bâtisses de l'exposition, présenté ce soir, soit adopté. Le conseiller McAnnany s'y objectant, le rapport reste sur les ordres du jour pour la prochaine séance.

Proposé par le conseiller Lambert, appuyé par le conseiller Pelletier, qu'un relevé des taxes d'écoles prélevées et collectées par le conseil depuis 1887 soit préparé. Agréé.

Proposé par le conseiller Pelletier, appuyé par le conseiller Gauvin, que les lettres de M. Ed. P. Leacock et Mme Martin, concernant la police, soient renvoyées au comité de Police & Feu. Agréé.

Proposé par le conseiller Gaudaur, appuyé par le conseiller Pelletier, que le trottoir sur le côté nord de la rue Notre-Dame soit fait en neuf à partir de la rue Saint-Joseph, dans la direction de la rue du Collège, et que le reste jusqu'à cette dernière rue soit réparé. Agréé.

Proposé par le conseiller Lavoie, appuyé par le conseiller Lambert, que le conseiller Gaudaur soit autorisé à voir M. R. C. McPhillips, arpenteur, et à prendre des arrangements avec lui au sujet de l'arpentage mentionné au 5me rapport du comité des travaux publics. Agréé.

Proposé par le conseiller Gauvin, appuyé par le conseiller Pelletier, que le règlement No. 115, à l'effet d'ouvrir une rue à travers les lots 91 et 92 de la paroisse de Saint-Boniface, soit maintenant introduit et lu une première fois, à condition que tous les frais d'expropriation en résultant soient supportés par la "Norwood Improvement Co.," qui demande l'ouverture de cette rue. Agréé.

Proposé par le conseiller Gaudaur, appuyé par le conseiller Gauvin, que le trottoir en face du Bloc Royal soit réparé au coût d'environ $15.00. Agréé.

Proposé par le conseiller Gaudaur, appuyé par le conseiller Gauvin, que le règlement No. 114, abrogeant le règlement No. 64 de cette ville, soit lu une seconde fois

Proposé en amendement par le conseiller Lambert, appuyé par le conseiller Pelletier, que le règlement ne soit pas maintenant lu, mais qu'avant de procéder ultérieurement une opinion légale soit obtenue sur la validité du règlement.

Votent pour l'amendement : les conseillers Lambert, Pelletier et McAnnany.

Contre : les conseillers Lavoie, Gauvin et Gaudaur.

Les voix étant égales son honneur le maire donne son vote prépondérant en faveur de l'amendement qui est emporté.

Proposé par le conseiller McAnnany, appuyé par le conseiller Gaudaur, que MM. J. Y. Griffin & Cie soient priés de fournir à la ville un plan montrant la location exacte de la voie d'évitement du C. P. R à leur établissement de salaisons. Agréé.

Proposé par le conseiller Lavoie, appuyé par le conseiller Gaudaur, qu'un comité composé de tous les membres du conseil s'assemble vendredi, le 18, pour prendre en considération les plaintes contre la police et les affaires de police en général. Agréé.

Proposé par le conseiller McAnnany, appuyé par le conseiller Lavoie, que la séance se lève. Et la séance est levée.

PERSONNEL

M A. J. H. Dubuc, E.E.D., fils de l'hon. juge Dubuc, est parti pour Chicago dimanche.

M. Adolphe Turner est revenu samedi de sa promenade à Chicago et Montréal.

M. et Mme Edouard Guilbault, M. et Mme Hormisdas Béliveau et M. Henri Royal sont revenus dimanche de Chicago.

M. Guilbault s'est rendu jusqu'à Montréal.

MM. H. F. Despars et F. E. Verge sont revenus de leur voyage en Californie.

Madame H. Coleman, de New Georgia, Tenn., est en cette ville depuis la semaine dernière, en promenade chez ses beau-frères MM. Alf Phaneuf et H. F. Despars.

M. P. A. d'Auteuil est arrivé de Letellier avec sa famille dans l'intention de se fixer au milieu de nous.

Chronique Locale.

—C'est demain congé civique à Winnipeg.

—M. Napoléon Macdonald est à se construire une maison à l'extrémité nord de la rue Saint-Joseph.

—De grandes courses au trot, etc., ont lieu cette semaine à Winnipeg. Elles dureront trois jours : demain, vendredi et samedi.

—La rentrée des élèves au Pensionnat aura lieu mercredi, le 30 courant.

Au Collège, la rentrée aura lieu le même jour aussi.

A l'Académie Provencher ce sera mardi le 29.

—Il est encore temps de profiter des grands avantages et des marchés avantageux qu'offre la maison Edouard Guilbault en ferronnerie, peinture, ferblanterie, etc. Ne manquez pas une occasion qui ne se présente pas souvent.

—M. W. W. Ogilvie, le grand propriétaire de moulins à farine, est d'opinion que la récolte du blé dans Manitoba et les Territoires donnera 20 minots à l'acre, soit 19,000,000 de minots. Il dit que la qualité sera la meilleure que l'on ait encore eue.

—Gare aux chasseurs qui s'occupent ces jours-ci d'abattre canards, perdrix, poules de prairie, etc. Les détectives sont à l'œuvre et la loi est inflexible pour les délinquants. Deux de ces trop fougueux disciples de Saint-Hubert viennent d'être condamnés à $50.00 et les frais. Avis à tout le monde !

—Le public qui visite la maison Anderson & Cie, apprendra sans doute avec plaisir que ces Messieurs recevront prochainement un envoi considérable de thés qui leur viendra directement de la Chine. L'activité, l'énergie et les connaissances de commerce de ces vieux détailleurs nous engagent à leur prédire un véritable succès et un encouragement bienveillant de la part du public de langue française, qui est cordialement invité d'aller leur faire une visite ; tout y est rangé avec goût et avec ordre. Au No. 245 rue Principale, Winnipeg.

—M. Alphonse Phaneuf, notre populaire épicier, désire annoncer à ses nombreuses pratiques de la ville et des paroisses qu'il vient d'acheter une quantité considérable de thés noirs et verts qui seront vendus à très bas prix.

Voilà le temps des salaisons qui approche. J'ai un char de sel à vendre.—Sel en sacs de cinquante livres, cinq livres et trois livres. Aussi vinaigres et épices de toutes espèces et toutes de 1ère qualité. Sucres, cassonnades, sirops. Biscuits toujours frais et faits à ordre. Fruits et bonbons. Huiles à machines, huiles de charbon, etc. Farines, son, gru, etc., venant des moulins O'Gilvie et du Lac des Bois

Les prix sont des plus modérés. La concurrence est impossible.

Venez nous faire une visite.

A. PHANEUF,

Au grand magasin populaire, ancienne maison Despars.

Chronique de la Province.

Saint Alphonse,

13 août—Les travaux de la moisson sont en pleine activité. La récolte sera abondante, cependant elle a souffert de la sécheresse. Nous n'avons pas eu de pluie depuis plus d'un mois. Au commencement de septembre, les travaux seront presque tous terminés.

—Toutes nos écoles sont en opération. Personne ne songe à faire des bassesses pour obtenir quelques sous de plus de la part de notre excellent gouvernement, au contraire, tout le monde ici, comme d'ailleurs tous les gens sérieux et réfléchis, comprennent que se soumettre à la loi inique que l'on voudrait nous imposer, c'est se couvrir de honte et se rendre coupable, jusqu'à un certain point, d'apostasie.

—Les habitan's de Mariapolis demandent un forgeron. La place est avantageuse par elle-même, de plus, on s'engage à aider pécuniairement quiconque viendra y ouvrir une boutique de forge.

—Bonne nouvelle pour nos amis de Saint-Norbert, de Sainte-Agathe et pour tous ceux qui ont pris des billets sur un cheval à râfler à Saint-Alphonse. La râfle aura lieu le 25 du mois courant. Ce cheval est sur le *tapis*, ou mieux sur la sellette depuis si longtemps, qu'il ne sera pas fâché de devenir la propriété d'un quidam quelconque

Soumissions pour permis de couper du bois sur les terres de la Puissance dans la province de Manitoba

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et marquées sur l'enveloppe "Soumission pour un permis de couper du bois, devant être ouverte le 11 Septembre 1893," seront reçues à ce département jusqu'à midi, de cette date pour couper du bois sur le Township 2, Rang 9, et le Township 3, Rang 8, à l'Est du 1er méridien, dans Manitoba.

L'on pourra se procurer les règlements en vertu desquels les permis seront émis à ce département ou au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Winnipeg.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté d'une banque incorporée en faveur du député du Ministre de l'Intérieur, égal au montant que le soumissionnaire veut payer pour le permis.

Toute personne dont la soumission sera acceptée devra obtenir un permis dans les soixante jours et payer vingt pour cent des droits du bois qui doit être coupé en vertu du permis, autrement la limite sera cancellée.

Il ne sera pas fait cas des soumissions par télégraphe.

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 23 Août 1893. 1i 23-8

A Propos d'Agriculture

SOINS À DONNER AUX RÉCOLTES

Tous les grains et graines destinés à servir de semence doivent être lisses, forts et de couleur naturelle ; ils doivent provenir de plants vigoureux. Les grains et graines chétifs et ridés venant de plants qui ont difficilement végété ne donneront que de minces produits, si toutefois ils germent. Il faut toujours prendre les grains et graines sur les plus fortes plantes, les plus élevées et celles qui les premières ont porté graine.

Il est de ces fausses pratiques en agriculture qui occasionnent des pertes considérables. Le choix des semences et la quantité à semer est une de celles-là. Pour les céréales, le cultivateur obtient parfois beaucoup de paille, mais peu de grains.

Ainsi les pertes que font éprouver aux cultivateurs ces fausses pratiques sont si considérables qu'elles leur enlèvent, chaque année, plus qu'il faudrait pour payer tous les frais de culture de la ferme.

C'est donc là où conduisent les fausses spéculations ; ce sont elles qui enlèvent aux cultivateurs ce qu'ils auraient droit d'attendre d'un travail fort pénible, mais qui ne leur profite pas, parce que la direction des travaux comme le choix de la semence sont faits sans discernement et avec trop de ménagement, avec mesquinerie. Il vaudrait mieux étendre ce ménagement aux dépenses ruineuses et de luxe que de priver la ferme d'améliorations nécessaires à la culture, afin d'obtenir de bonnes récoltes.

Les rudes travaux du cultivateur, mais non raisonnés quant à leurs effets, ne peuvent donner nécessairement que de faibles résultats, bien inférieurs aux différents besoins de la ferme et de celui qui l'exploite.

Si ce cultivateur eût travaillé avec discernement, développant utilement toutes les connaissances pratiques qu'il possède en agriculture, avec la condition de ne cultiver qu'une étendue de terre à laquelle il eût été capable de donner tous les soins nécessaires, au lieu de la gêne, il eût procuré l'abondance dans sa famille et non y apporter le découragement.

L'agriculture, comme toutes les autres professions et toutes les industries, a ses mauvaises chances, ses déboires, et dans ces conditions c'est bien à tort que l'on abandonne la ferme. Le courage d'un cultivateur qui sait son métier ne doit pas se laisser abattre. Mettant sa confiance en Dieu, il doit être soutenu dans le revers par l'espérance d'éviter les causes qui ont occasionné de mauvaises récoltes, en s'appuyant sur les bons exemples de pratique agricole fournis par ceux qui se sont enrichis en cultivant la terre.

L'insuccès de ce cultivateur, au début même de sa culture, doit le porter à mettre en pratique beaucoup de choses auxquelles il n'attachait pas assez d'importance, et qui pourraient grandement contribuer à l'amélioration et à la bonne tenue de sa terre. Lorsqu'il aura appris à connaître tout ce qu'elle peut produire lorsqu'elle est bien cultivée, il mettra tout en œuvre pour la cultiver avec profit et de manière à ne pas l'épuiser par des récoltes consécutives d'un même produit.

Le cultivateur pourra d'autant mieux réussir qu'actuellement il lui est possible de se bien renseigner par l'intermédiaire des cercles agricoles et des différentes sociétés connues sous différents noms et visant au même but en faveur de l'agriculture et des industries qui en dépendent. Il y a des hommes dévoués qui s'occupent à adopter tous les moyens possibles pour faire progresser davantage l'agriculture afin qu'elle puisse être au niveau des pays en renommée sous ce rapport. Ces hommes qui s'intéressent tout particulièrement aux agriculteurs, ont reconnu que l'agriculture était un métier qui avait besoin de fortes études, et sans cesse ils s'occupent à signaler les moyens à adopter pour la rendre plus payante, tout en rendant les travaux de culture moins coûteux. Ils s'attachent de plus à faire de nombreuses expériences à l'égard des plantes nouvelles et à perfectionner davantage les plantes déjà introduites dans le pays et pour le plus grand avantage des industries agricoles. Ces hommes reconnaissent que la base de l'agriculture repose sur la production de plantes appropriées à la nourriture des bestiaux rendant à la terre, par les engrais, plus de fertilité que les plantes qui les nourrissent ne lui en prennent.

Avec tous ces renseignements mis à profit, le cultivateur doit donner à la terre tous les soins de culture qu'elle exige afin de la bien disposer à recevoir et à faire prospérer les semences qu'il lui confiera ; il s'appliquera à fournir à ses bestiaux une nourriture convenable et appropriée à leur destination.

Le savoir agricole n'a point de terme, et tous les jours le cultivateur peut ajouter aux connaissances agricoles qu'il possède déjà. L'agriculture élève le cultivateur vers Dieu ; ainsi celui qui cultive la terre est donc associé à l'œuvre du Créateur qui fait pousser les récoltes et les rend plus ou moins abondantes, suivant le travail et le mérite du cultivateur.

Si les cultivateurs employaient la même ardeur aux travaux des champs qu'ils en mettent dans les manufactures, ils trouveraient à la campagne ce qu'ils vont chercher dans les villes ; ils ne songeraient pas à quitter leurs si utiles et honorables travaux pour le travail abrutissant des manufacture, travail qui ruine la santé et très souvent encore procure un travail insuffisant.

EXPÉRIENCE EN AGRICULTURE

Faites de nombreuses expériences en agriculture ; assurez-vous, avec le plus grand soin, du résultats et des bons effets obtenus de chacune, et faites-les connaitre aux autres cultivateurs qui vous entourent. Si ces expériences sont favorables à la culture, ils ne manqueront pas d'en faire leur profit. Par ce moyen, les cultivateurs mettront sous les yeux du public agricole une multitude de faits qui pourraient être d'une utilité incalculable pour l'agriculture en général.

Dans ces efforts pour améliorer l'agriculture et la rendre plus payante, tout en produisant avec le moins de frais possible, le cultivateur prendra grand soin d'obtenir des produits de première qualité, de manière à ce qu'ils soient appréciés dans le commerce ou avantageux aux manufactures auxquelles ces produits sont destinés. L'agriculture, les industries et le commerce sont trois alliés qui doivent agir de concert : la prospérité de l'une ne peut qu'être utile et favorable aux deux autres.

Le cultivateur peut introduire des améliorations importantes dans ses cultures, sans pour cela s'imposer de fortes dépenses, si ces améliorations sont exécutées qu'après en avoir fait l'expérience sur une petite échelle, pour ne pas s'exposer à des pertes au cas de non succès. Quant à bien labourer une terre, herser, fumer, semer, sarcler, etc., toutes ces opérations peuvent être faites facilement, pourvu qu'elles soient bien exécutées, à propos et en temps convenable.

Quant aux animaux de la ferme, le profit que le cultivateur pourra en retirer dépendra des moyens qu'il aura pour les bien nourrir ; ce sont ses champs qui les lui procureront, s'ils sont cultivés avec soin et bien entretenus.

Le cultivateur ne devrait faire sur sa ferme aucune amélioration que l'expérience ne saurait l'autoriser à pratiquer. S'il a quelqu'argent à disposer pour bien améliorer sa terre, il doit l'utiliser sûrement avec la certitude que les améliorations faites lui profiteront ; il doit faire en sorte de ne pas gaspiller les épargnes qu'il aura faites en argent par des travaux sur sa ferme dont l'effet serait douteux comparativement à la somme d'argent dépensée, en n'adoptant pas à leur égard un système judicieux d'économie rurale.

A l'égard de ces travaux, s'ils ne peuvent être exécutés par le propriétaire même de la ferme, ils doivent être confiés à des travailleurs entendus, car autrement il y aurait double perte : dépense de salaire inutile et ouvrage mal fait, peut-être préjudiciable à un champ pendant plusieurs années, suivant la nature de l'amélioration, soit mauvais labours, défectuosités dans le drainage, etc. A l'égard de la bonne exécution et et de l'opportunité des travaux des champs, la chose est de la plus grande importance car les effets qu'on en attend, pour ne pas être immédiats, doivent être cependant d'une plus longue durée.

Un joli mot d'avare :

Une dame demande à X..., archimillionnaire, cinq francs pour les pauvres de son arrondissement, mais il refuse avec obstination.

—Comment, monsieur ! fait la visiteuse, avec votre fortune, vous me refusez cette obole !

—Oh ! madame, si les gens riches aimaient à donner, ils seraient trop heureux.

Au restaurant :

Un monsieur, à moustache en croc, l'air décidé, s'assied à une table.

Le garçon s'approche :

—Qu'est-ce que monsieur commande ?

—Un escadron !